



A l'attention des adhéren.tes et publics

N/Réf. : SH/RS/

Aux Pavillons-sous-Bois, Le 7 septembre 2020

MESURES D'ORGANISATION DES ACCUEILS ET ACTIVITES DURANT LA PREVENTION SANITAIRE

Conformément mesures de prévention de la diffusion du virus Covid-19 ainsi qu'au Protocole National du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion publié en date du 31 août 2020, l'APJC adapte les modalités de son fonctionnement pour les temps d'accueil du public et/ou de face à face comme suit :

- L'accès aux locaux sera possible aux heures d'ouverture de l'accueil et de tenue des activités ;
- Dès lors, le port du masque et le respect des règles de protection sont requis dès l'entrée des espaces communs, à défaut et avec l'accompagnement pédagogique nécessaire, toute personne pourra se voir refuser l'accès aux locaux ;
- La fréquentation des locaux devra être réduite aux jours et heures d'accueil et d'activités, et chacun-e devra éviter de prolonger inutilement sa présence dans la structure ;
- L'accueil et l'information seront individuels ou par famille et l'aire de famille sera privilégiée pour décharger le hall et le comptoir, à défaut l'attente se fera à l'extérieur ;
- Un recours ponctuel à l'usage des gants mis à disposition devra être prévu si nécessaire ;
- A l'accueil comme dans les salles d'activités la circulation des documents devra être limitée et l'usage des matériels et outils strictement individuel ;
- Les animatrices d'accueil devront être averties des allées et venues exceptionnelles ;
- La journée du mercredi fera l'objet d'une organisation spécifique de l'accès au salles permettant aux parents de déposer et venir chercher les enfants devant la structure sans y entrer ;
- Un temps de nettoyage et désinfection des poignées ainsi que des objets et points de contact récurrents sera systématiquement prévu et effectué à la fin de chaque accueil ou activité ;
- Des supports de communication spécifiques (série d'affiches) serviront le travail éducatif auprès des publics ;
- Un stock d'équipements individuels permettant de répondre au besoin ponctuel sera constitué, il ne pourra remplacer les équipements personnels nécessaires ;
- Chacun-e sera amené à contribuer à la désinfection et au nettoyage régulier des matériels et locaux au moyen des outils mis à dispositions et à participer à la gestion de leurs stocks.

Du point de vue de son fonctionnement interne , l'APJC assurera à l'ensemble des personnes fréquentant la structure, professionnel.les comme publics, la mise en œuvre des mesures de prévention suivantes :

- Une attention sera portée à la coprésence dans les espaces de travail et d'activités et notamment à l'accueil ;
- Les espaces de travail et accessibles aux publics, devront être aérés régulièrement et à minima 15 minutes toutes les 4 h ;
- On privilégiera dans la mesure du possible une ouverture constante des portes et fenêtres ;
- Des produits de désinfection, lavage et essuyage des mains sont mis à la disposition de tou·tes les salarié·es, il appartient à chacun·e d'en faire et d'en demander l'usage systématique dans les espaces de travail comme dans ceux accessibles aux publics ainsi que de contribuer à la gestion des stocks ;
- Le port du masque sera requis dès lors que plus d'une personne travaille ou mène une activité dans un même espace si la distance d'un mètre ne peut être respectée ;
- Les temps de réunions seront organisés dans des espaces permettant l'application des règles de protection et chacun·e contribuera à les mettre en œuvre ;
- Un point régulier sur la forme et le fond de ces règles de protection et sur leur mise en œuvre sera fait lors de chaque réunion d'équipe ainsi que lors des réunions des instances associatives ;
- La fonction de référente COVID sera assurée par la directrice.

Ces principes de fonctionnement pourront connaître des évolutions en fonction des instructions mais également à l'aune de leur application en situation.

Le rôle de chacun·e dans l'analyse et le retour d'expérience sera essentiel à sa bonne mise en œuvre, n'hésitez pas à nous solliciter pour toute information.

Rossalinda SCALZONE, Directrice